

■ **Fondation des Amis des Soeurs de Saint Charles de Lyon**, à Fribourg, Rue St-Pierre 8, c/o Me Jean Schmutz. Nouvelle fondation. Acte constitutif et statuts du 08.08.2003. Règlement du 08.08.2003. But: soutien des activités apostoliques, éducatives, caritatives et sociales de la Congrégation des Soeurs de Saint Charles de Lyon existant légalement à Lyon, 26, montée des Carmélites, 69001 Lyon (France) en vertu de deux décrets des 22.10.1810 et 12.01.1813, dans tous pays où elle se trouve implantée, et de toute congrégation religieuse lui succédant d'une quelconque manière, notamment par suite de fusion. Le soutien des activités d'institutions poursuivant également un but d'utilité publique: éducation et formation chrétienne; promotion de la santé de la vie; réponse aux diverses formes de pauvreté et de détresse dans une vision chrétienne de l'homme et en conformité à l'enseignement du Magistère de l'Eglise Catholique Romaine. Organisation: conseil de fondation de 4 à 10 membres. Conseil de fondation: Gagnière Myriam, de France, à Lyon (F), présidente, Faller Bernard, de Basel, à Fribourg, secrétaire, Raemy Francis, de Plaffeien, à Fribourg, trésorier, Coin Angèle, de France, à Lyon (F), membre du conseil, Cuzin Gabrielle, de France, à Lyon (F), membre du conseil, et Fradin Jeannine, de France, à Lyon (F), membre du conseil, tous six avec signature collective à deux.  
Journal no 3092 du 18.08.2003  
(01140386 / CH-217.1.002.428-1)